

## Chapitre 2 :

# CONNAISSEZ-VOUS LE CODE DE LA ROUTE ?

Nous aborderons, pour ces rappels mensuels à la sécurité, un nouveau « **cycle** » !

Après le chapitre : « savez rouler en groupe ? », nous verrons les nouveautés du code (toutes relatives :2013) de la route sous la rubrique ci-dessus mentionné.

Mais avant, nous vous proposons, quelques rappels de base, concernant bien sur uniquement le point de vue du cyclisme et des panneaux le concernant.

**CONNAISSEZ VOUS LA DIFFERENCE DE SIGNIFICATION ENTRE CES DEUX PANNEAUX ?**

Si vous ne pouvez répondre sans aucune hésitation ,je vous invite à regarder la suite .

Même si vous le savez ,ce rappel, ne sera pas forcément inutile !



# Les obligatoires :

## Ronds



**Panneau B7b : Accès interdit à tous les véhicules à moteur.**

On retrouve ce panneau au début de certaines voies vertes ou sur les chemins de halage par exemple. Circulez en toute tranquillité, les moteurs sont exclus de la zone. De temps en temps, une exception pour les riverains peut se retrouver sous le panneau et vous rappelle à une certaine

prudence.



**Panneau B9b : Accès interdit aux cycles.**

Ici pas question de prudence, mais juste d'inconscience si vous vous engagez sur cette voie en vélo. Les vélos ne passent pas par ici. Interdiction, circulez, il n'y a rien à voir par là !



**Panneau B9a : Accès interdit aux piétons.**

Encore plus restrictif que le précédent, zone interdite aux piétons, rollers, trottinettes... et sans doute les vélos n'y seront pas les bienvenus également, à moins d'une signalétique associée comme ci-dessous.



**Panneau B22a : Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque.**

Vous le trouverez parfois associé au panneau précédent. Il vous indique la voie ou la piste à emprunter de manière obligatoire. C'est aussi un panneau qui peut poser des problèmes lorsque cette fameuse voie ou piste n'est pas adaptée à la pratique d'un cyclisme de route parce qu'on retrouve sur son trajet

# Les conseillés :

## Carrés

 C113	<p>Par exemple, que signifie ce panneau (référéncé C113)? Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues. Ce signal indique que l'accès à une piste ou à une bande cyclable est conseillé et réservé aux cycles à deux ou trois roues et indique aux piétons et aux conducteurs des autres véhicules qu'ils n'ont pas le droit d'emprunter cet aménagement ni de s'y arrêter. <b>La voie cyclable n'est donc pas obligatoire !</b></p>
 C114	<p>Le panneau B40 signifie la fin de la voie cyclable. Fin d'une piste ou d'une bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues. Ce signal indique la fin de la réglementation édictée par le panneau C113.</p>
 C109	<p>Aire piétonne. Ce signal délimite le début d'une zone affectée à la circulation des piétons et des cyclistes roulant à l'allure du pas, à l'intérieur du périmètre de laquelle la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont réglementés. Circulation des cyclistes roulant au pas autorisée.</p>
 C110	<p>Fin d'aire piétonne. Ce signal indique la fin des réglementations édictées par le panneau C109</p>
 C24a	<p>Ce panneau C24a est un panneau indicatif: il indique ici la présence de cyclistes à contre-sens. Conditions particulières de circulation par voie sur la route suivie. Les panneaux C24a y indiquent les conditions particulières de circulation telles que nombre de voies, sens de circulation par voie, ou indications concernant une ou plusieurs voies de la chaussée.. Attention aux cyclistes à contre-sens !</p>
 C24c	<p>Ce panneau C24c s'adresse à tous les usagers, cyclistes et automobilistes compris: au prochain carrefour, la rue est à sens unique MAIS des cyclistes ont le droit de venir à contre-sens. Conditions particulières de circulation sur la route ou la voie embranchée. Les panneaux C24c y indiquent les conditions particulières de circulation telles que nombre de voies, sens de circulation par voie, ou indications concernant une ou plusieurs voies de la chaussée embranchée. Attention aux cyclistes à contre-sens !</p>

# Les choses n'étant jamais ni complètement carrés ni complètement ronds:

## LES EXCEPTIONS !

 <p>C107</p>	<p>Ce signal annonce le début d'une section de route autre qu'une autoroute, réservée à la circulation automobile. Bien que carré, ce panneau donne une interdiction de circuler aux cyclistes. Interdit aux cyclistes !</p>
 <p>A21</p>	<p>Et le triangle rouge, que signifie-t-il ? Il s'adresse aux autres usagers, pour signaler un danger à proximité: présence de cyclistes. Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche On peut imaginer le trouver peu avant la fin d'une voie cyclable.</p>